



# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rue Arsène-Leloup  
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement  
par les Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 145.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

## Le Premier Mai

### A NANTES

La totalité des ouvriers des chantiers de constructions navales et de constructions mécaniques ont chômé ; dans le bâtiment, chez les ouvriers du port, il y a eu 80 p. 100 de chômeurs ; dans les industries diverses 55 p. 100 environ.

Le matin, à 9 h. 30, un meeting s'est tenu à la Bourse du Travail. C'est devant une assistance nombreuse que le président, le camarade Rochet, secrétaire de l'Union locale de Nantes, ouvre la séance.

Péneau, secrétaire de l'Union départementale, rappelle l'action constante de la C. G. T. et la lutte engagée par elle pour l'amélioration du sort des travailleurs. Il déclare que les organisations composant l'U. D., et représentant près de 13.000 adhérents, uniront leurs efforts à celui de la C. G. T. en vue de réaliser son programme.

Michaud, secrétaire de la Fédération des services publics, délégué de la C. G. T., dans un exposé clair et précis, sut intéresser son auditoire. Il dit quels étaient les moyens préconisés par la C. G. T. en vue de mettre un frein à la crise économique.

En terminant, il déclara que la C. G. T. continuera son action en faveur de la paix avec tous les groupements épris de cette idée.

Les applaudissements qui saluèrent ce brillant exposé prouvent que les travailleurs réunis étaient en plein accord avec les organisations confédérées.

A l'issue de ce meeting, une délégation composée des représentants des organisations confédérées du parti S. F. I. O., de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'Office départemental de placement, alla déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du camarade Blanchard, ancien secrétaire de la Bourse du Travail de Nantes, et sur celle du camarade Mariot, ancien militant des métaux de Nantes.

### A INDRET

La journée du 1<sup>er</sup> mai à Indret a été, comme les années précédentes d'ailleurs, bien réussie ; car ce n'est pas 54 % de chômeurs qu'il y avait, ainsi qu'il a été dit dans la presse régionale, mais 70 % sans compter les absents par maladie.

Cela fait bien augurer de l'avenir et camarades, sachez-le bien : c'est la récompense de vos militants.

A l'issue du meeting organisé l'après-midi, après avoir entendu les camarades Péneau et Michaud qui furent chaleureusement applaudis, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité.

« Les ouvriers de l'Etablissement d'Indret, réunis le 1<sup>er</sup> mai 1931, salle de la Coopérative, à La Montagne, après avoir entendu les camarades Péneau et Michaud, s'engagent à défendre avec opiniâtreté le programme de la C. G. T.

## La sécurité dans le travail pour les couvreurs

Le Syndicat Confédéré des Ouvriers Couvreurs-Zingueurs et Plombiers avait convoqué les ouvriers de ces professions à une réunion qui eut lieu le mercredi 20 mai, à la Bourse du Travail.

Disons de suite que cette réunion eut un vif succès, de nombreux travailleurs avaient répondu à l'appel du Syndicat Confédéré ; nous avons même remarqué à la réunion des chefs de service de la Mairie et de la Société Nantaise d'Électricité que l'objet de la réunion avait intéressé.

Nul n'ignore les accidents fréquents dont sont victimes les ouvriers couvreurs et malheureusement souvent mortels, ainsi s'explique le grand nombre d'ouvriers présents à la réunion du 20 mai, au cours de laquelle l'inventeur (un Nantais) présenta son système et donna toutes explications sur son emploi. Cette démonstration, les explications intéressèrent au plus haut point l'auditoire qui suivait attentivement l'inventeur auquel plusieurs ouvriers demandèrent des précisions, exposant par des figures au tableau ce qu'ils demandaient. A tous il fut répondu à la satisfaction générale.

Finalement, tout en souhaitant que l'invention soit perfectionnée, les ouvriers furent unanimes à reconnaître que l'emploi du système qui venait de leur être montré était de nature à rendre de grands services et prévenir les accidents dans les travaux de couverture.

Avant de lever la séance, le camarade Péneau, Secrétaire de l'U. D., dans une courte allocution, souligna l'importance du sujet qui venait d'être traité et démontre ce que peut être l'action du syndicat en dehors des questions de salaires, ce sera demain le devoir du syndicat de faire en sorte que le système de sécurité qui vous a été démontré, soit accepté par MM. les architectes et l'Administration municipale et termina en engageant les ouvriers inorganisés à rejoindre le Syndicat Confédéré sans plus tarder.

R. ROCHE I'.

- « Défense des salaires ;
- « Diminution des heures de travail ;
- « Congés annuels pour les ouvriers de l'industrie ;
- Extension des Assurances Sociales ;
- « Prolongation de la scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- « Et toutes revendications particulières à la Fédération des Travailleurs de l'Etat ;
- « Expriment leur indéfectible attachement à l'idéal de paix ;
- « Se séparent aux cris de vive la C. G. T. ».

LE BUREAU.

## LOI complétant la loi du 15 juillet 1922 et les lois postérieures relatives au rajustement des rentes des mutilés du travail.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les veuves et ascendants des victimes d'un accident du travail bénéficieront d'une pension qui ne pourra être inférieure à 1.600 fr. par an.

Art. 2. — Les mutilés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne recevront, en plus de la majoration qui leur est accordée par la loi du 15 août 1929 et par les lois subséquentes relatives au même objet, une bonification annuelle spéciale de 3.000 francs payable aux mêmes époques et dans les mêmes conditions que la majoration principale.

Le caractère obligatoire de l'assistance d'une tierce personne sera constaté par ordonnance du président du tribunal civil de la résidence du mutilé.

Art. 3. — Les dispositions de la loi du 15 août 1929, portant rajustement des rentes des mutilés et invalides du travail et des lois subséquentes portant même objet, sont applicables aux colonies et pays de protectorat dans les conditions qui seront déterminées par règlement d'administration publique.

Art. 4. — Les dispositions de la présente loi sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

Les majorations et bonifications en résultant seront liquidées et acquittées dans les conditions fixées par les articles 6 et 7, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 15 juillet 1922 et par la loi du 15 juillet 1926.

Art. 5. — Les dispositions des articles 1<sup>er</sup>, 2, paragraphe 1<sup>er</sup> et 4, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la présente loi sont applicables aux bénéficiaires de rentes d'accidents du travail servies en vertu du livre III du code des assurances sociales en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Toutefois, sera imputé sur la bonification prévue à l'article 2 le montant de la majoration de rente allouée par application de l'article 560 dudit code des assurances sociales.

Art. 6. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 avril 1931.

Gaston DOUMERGUE.

NOTA. — Pour tous renseignements complémentaires et demandes du bénéfice de la loi, s'adresser au Secrétariat de l'Union des Syndicats Confédérés, Bourse du Travail, Salle N° 15, au premier étage, ou écrire au Ministère du Travail (contrôle des Assurances privées), 80, rue de Varennes, Paris (VII<sup>e</sup>).

## COMITÉ DES LOISIRS

### EXCURSION A NOIRMOUTIER

Comme première manifestation de son activité, le Comité Nantais des Loisirs organise une excursion à Noirmoutier pour le 14 juin prochain.

Si le temps se met de la partie — et nous n'en doutons pas — ce sera une merveilleuse promenade en bateau sur la Loire et en mer.

Dans la si pittoresque Ile vendéenne, les excursionnistes pourront suivre leur libre fantaisie ou se joindre aux groupes qui, sous la conduite d'un guide éclairé, iront visiter le bois de la Chaise, la ville de Noirmoutier et son château, le port de l'Herbaudière, la côte rocheuse.

Pour rendre plus agréable le voyage, des distractions seront organisées sur le bateau, tant à l'aller qu'au retour.

Les excursionnistes recevront une notice leur donnant tous renseignements sur le voyage et sur les curiosités de l'Ile. Ils pourront emporter leur nourriture ou déjeuner à des prix très modérés dans des restaurants indiqués par le Comité.

Le départ aura lieu à 6 heures du matin, au Bureau du Port. Arrivée à Noirmoutier vers 11 heures. Départ à 17 heures. Retour à Nantes vers 22 h. 30.

Le prix du voyage est fixé à 12 francs par personne.

On trouvera des billets dans toutes les succursales de l'Union des Coopérateurs et à la Bourse du Travail.

## Société d'Éducation Ouvrière - La Montagne

### Grande Manifestation Laïque

Nous invitons tous les défenseurs de l'École Laïque et tous les travailleurs de la région à venir à l'inauguration de notre **Garderie** qui aura lieu le **Dimanche 31 Mai**, sous la présidence du camarade **François BLANCHO**, Député-Maire de Saint-Nazaire, défenseur de l'école laïque, assisté de **MM. BOURVÉO**, pour la Fédération des œuvres scolaires et post-scolaires ; **ROCHET**, pour l'Union des syndicats confédérés ; **LEPOURIEL**, pour l'Union des Coopérateurs ; **CAILLAUD**, du Syndicat des Instituteurs.

Espérant en la clémence du temps, nous sommes certains du succès de notre manifestation, ce qui démontrera que nombreux sont ceux qui sont épris de notre idéal de liberté, de paix, de justice et qui affirmeront en ce jour leur volonté de travailler à l'éducation de nos enfants.

La Commission d'Organisation.

Réservez tous vos achats aux  
Maisons faisant de la publicité  
dans le "Réveil Syndicaliste".

## Dans la Métallurgie

### La prolongation du Bordereau des salaires

Au mois de janvier 1931 le Syndicat Confédéré des Métaux adressait à la Chambre Patronale des Constructions Mécaniques et Navales de Nantes, un Cahier de revendications en vue du renouvellement du Bordereau des salaires.

Les propositions contenues dans ce Cahier avaient pour but le sanctionnement d'une part des taxes minima d'affûtage actuellement pratiquées dans les divers ateliers et chantiers et d'autre part l'incorporation des 0 fr. 30 de la Prime de vie chère consolidée en mai 1930.

Ces propositions n'avaient rien d'excessifs, néanmoins, les Industriels repoussaient lors de la réunion de la Commission mixte du 5 mai, le principe même de ces propositions ; ils préconisaient, par contre, une diminution des taxes d'affûtage allant jusqu'à 0 fr. 15 de l'heure, prétendant que la diminution des salaires permettrait de solutionner dans une large mesure la crise présente. Inutile de dire que cette proposition fut repoussée par la délégation ouvrière, laquelle, avec des arguments, démontra que rien ne justifiait une telle proposition surtout au moment où le coût de la vie allait en s'accroissant et que, d'autre part, une solution à cette crise ne pouvait être faite que par une politique de hauts salaires permettant ainsi aux ouvriers un pouvoir d'achat beaucoup plus élevé.

Devant notre attitude, les Industriels proposaient le maintien du Bordereau actuel sans aucune modification pour une période de 6 mois, c'est-à-dire jusqu'au 12 novembre prochain ; la délégation ouvrière refusa cette nouvelle proposition, soulignant que le Syndicat Confédéré des Métaux ne saurait signer un Bordereau qui prendrait fin à l'entrée de l'hiver ; après un nouvel échange de vues, les Industriels proposaient le maintien du Bordereau pour une période d'une année, c'est-à-dire jusqu'au 12 mai 1932, soulignant que c'était le seul effort qu'ils pouvaient faire.

La délégation ouvrière déclara enregistrer cette proposition et qu'elle en référerait à ses mandants.

Les ouvriers métallurgistes, adhérents au Syndicat Confédéré, mis au courant des diverses propositions patronales, acceptaient la proposition du statu quo des Industriels et donnaient mandat au syndicat de conclure l'accord pour un an.

Après avoir fait ce bref compte rendu des travaux de la Commission mixte et démontré la position prise par la délégation ouvrière dans la discussion avec les Industriels, ainsi que l'acceptation par les ouvriers de la proposition de prolongation du Bordereau pour un an, nous tenons à faire ressortir à nouveau l'action que dut déployer le syndicat pour empêcher l'application de la diminution des salaires préconisée par les Industriels, nous pouvons par contre affirmer que c'est une nouvelle victoire du syndicat d'avoir forcé les Industriels à maintenir les salaires du Bordereau sans aucune modification, surtout au moment où de toutes parts dans le pays, les patrons cherchent à diminuer les salaires des ouvriers.

Malgré cette signature maintenant le Bordereau, nous pensons utile d'attirer l'attention des ouvriers métallurgistes sur les tentatives de diminution qui pourraient se produire dans les marchandages, si pareil fait se produisait, nous insistons fortement près d'eux pour qu'ils avisent le Syndicat Confédéré des

Métaux, de façon qu'il puisse intervenir efficacement et faire respecter sa signature comme dans le passé.

Nous pensons également que tous les ouvriers métallurgistes reconnaîtront qu'une fois de plus le Syndicat Confédéré a su s'occuper et défendre utilement leurs intérêts, ceci, sans démagogie et malgré les mensonges des Purs Communistes à 500 pour cent qui, par affiches et tracts, prétendaient que nous allions signer un Bordereau comportant des diminutions de salaires ; aussi sommes-nous convaincus que tous les travailleurs de la Métallurgie comprendront leur devoir et viendront renforcer la puissance du Syndicat Confédéré en donnant au plus tôt leur adhésion, ils lui permettront ainsi de lutter d'une part, pour la défense des avantages acquis et d'autre part, pour en obtenir de nouveaux dans l'avenir !

G. ROUAUD.

### Fête annuelle de clôture des Cours Professionnels de la Bourse du Travail

#### Distribution des Récompenses

La fête annuelle de clôture des cours a eu lieu le 10 mai, à 14 h. 30, dans la salle des Fêtes de la Bourse du Travail.

Malgré le temps superbe qui invitait la foule à goûter aux plaisirs champêtres, une assistance nombreuse manifesta, par sa présence, l'intérêt qu'elle porte à l'organisation des cours professionnels, éminemment dirigés par le camarade Lepert.

Le camarade Ouvrard, Inspecteur de l'Enseignement Technique, présidait cette séance, entouré du camarade Lepert, directeur des cours et du camarade Rochet, secrétaire de la Bourse du Travail.

L'éclat de cette cérémonie était, en outre, rehaussé par la présence de M. Allain, conseiller de préfecture, remplaçant M. le Préfet ; M. Sureau, adjoint, remplaçant M. le Maire ; le camarade Cassin, membre du Comité supérieur de l'Enseignement technique ; M. Poiron, directeur de l'Institut Polytechnique de l'Ouest ; M. Ménoret adjoint au Maire ; M. Durat, Inspecteur du Travail ; M. Brossard, Directeur des Cours de l'Union Compagnonnique ; M. Pételaud, sous-Directeur ; M. Poullaouec, de l'Oriental Professionnelle.

#### Les Cours Professionnels

Après avoir remercié les autorités et l'assistance de l'intérêt qu'elles portent aux cours professionnels, le camarade Lepert rappelle en quelques mots la portée de ces cours, tant au point de vue professionnel, que social et familial.

« Toutes les professions manuelles, dit-il, nécessitent de plus en plus l'élévation du niveau de culture intellectuelle. » En assurant les élèves et les familles qu'ils trouveront toujours, aux cours professionnels, des professeurs compétents et dévoués, il remercie eux-ci de leur collaboration infatigable qui contribue ainsi au développement constant de leur organisme.

#### A la conquête de l'Enseignement

Le camarade Ouvrard prend ensuite la parole.

Il remercie la Commission des Cours Professionnels de la Bourse du Travail de lui avoir, une fois de plus, fait l'honneur de lui confier la tâche de clôturer l'année scolaire.

« Un ancien ministre de l'Instruction publique, dit-il, issu du peuple et ami des travailleurs, a défini clairement le

rôle des cours professionnels. » Ils doivent dispenser aux jeunes apprentis, aux jeunes ouvriers, l'enseignement théorique et pratique qui leur permettra de devenir des ouvriers, instruits de leur métier, capables de s'adapter aisément aux méthodes de travail que le progrès transforme incessamment, mais aussi, ils doivent, par une extension de l'instruction générale reçue à l'école primaire, par le développement des facultés intellectuelles dont on trouve une si riche réserve dans la classe ouvrière, donner à ces jeunes gens, le moyen de devenir des hommes éclairés, des citoyens.

Dans les cours professionnels de la Bourse du Travail, une phalange de professeurs dévoués, de valeur indiscutable, donne aux jeunes élèves, ce double enseignement. Cette année encore, le ministère a reconnu publiquement l'excellence des services rendus par les plus anciens professeurs. D'autres témoignages suivront, car tout le personnel des cours professionnels de la Bourse du Travail mérite la reconnaissance de l'administration.

Il fait ensuite allusion à la crise qui sévit actuellement. Crise économique, dit-on... Oui, crise économique, c'est un fait, mais crise sociale, voilà la cause. La société moderne, née de la grande révolution française de 1789, révisée dans le sang des révolutions successives, 1830, 1848, timidement retouchée depuis, n'a pas su s'adapter aux modifications profondes que les progrès incessants et rapides de la science sont venus imposer à l'Economique. Pourquoi ? Parce que les privilégiés de la fortune, qui ont pris la direction sociale en raison de leurs possibilités capitalistes, de l'avantage d'une instruction plus développée, n'ont pas voulu comprendre qu'une nuit du 4 août 1789 s'imposait. Parce que, la grande masse des travailleurs, maintenue par les barrières limitant le développement intellectuel, n'a pu réagir efficacement.

Des ouvriers de haute intelligence, des penseurs de grand cœur, ont compris la nécessité impérieuse de l'élévation constante de la conscience des travailleurs de tous ordres.

En attendant l'heure inéluctable, où la seule condition imposée pour accéder à tous les degrés de l'enseignement, sera la manifestation des qualités intellectuelles et morales indispensables, ils ont cherché à créer, puis à perfectionner des enseignements à l'usage des déshérités de notre organisation sociale. Les cours professionnels ont été fondés, se sont développés et doivent encore se développer.

Mes jeunes camarades, en dehors des considérations de pure sensibilité dont je vous parlais tout à l'heure, en vous rappelant un devoir envers vos professeurs, dans votre intérêt, dans l'intérêt de la classe travailleuse, de la société perfectible, de l'humanité toute entière, travaillez bien dans vos cours, élevez sans cesse votre intelligence, développez vos qualités d'initiative.

On a dit que la machine moderne asservissait l'homme, par votre connaissance parfaite du métier, par les recherches que vous suggérera votre curiosité intelligente fortement étayée de connaissances solides, vous dominerez la machine actuelle, vous comprendrez et serez le maître de la machine de demain, vous serez à l'abri des surprises que nous réserve la science toujours en marche.

Je ne veux pas terminer sans adresser aux élèves qui vont recevoir les témoignages de la satisfaction de leurs professeurs et de la commission des cours mes félicitations très vives et leur demander de continuer à s'instruire par tous les moyens possibles encore et toujours.

Après la lecture du palmarès il est procédé à la remise des livrets de Caisse d'Epargne de sommes différentes dont 1.000 francs gracieusement offerts par l'Administration de la Caisse d'Epargne de la Ville de Nantes.

Un vin d'honneur réunit ensuite les diverses personnalités présentes et les professeurs de la Bourse du Travail.

Le camarade Rochet indique brièvement l'action des cours professionnels et la création de nouveaux cours. Il remercie la municipalité de son précieux concours, notamment la libre disposition des salles de la Bourse du Travail qui faillirent, à une époque, recevoir une autre destination. Il lève son verre à la prospérité de l'organisation.

Le camarade Sureau est très heureux d'avoir été désigné, pour cette circonstance, par M. le Maire, car il a ainsi la joie de se trouver parmi le corps enseignant, dont il fit partie jadis et dont il ne peut que louer les efforts désintéressés.

Il attire judicieusement l'attention des dirigeants sur l'intérêt d'une fusion des diverses organisations d'enseignement professionnel dont le nombre va toujours grandissant.

Tout en réduisant les frais, on obtiendrait, par cette centralisation, une collaboration plus étroite en évitant la dispersion des efforts.

Chacun s'est plu à reconnaître que de véritables avantages pourraient naître de cet organisme préconisé par le camarade Sureau.

#### La Partie Concert

Un brillant concert, organisé par « Le Grillon », vint ensuite terminer cette charmante fête de la jeunesse du travail.

M<sup>mes</sup> Clément, Milenko et Darlysfrent apprécier leurs réelles qualités de chanteuse légère, de parfaite diseuse et de chanteuse réaliste.

MM. Charrière, Bluche et Le Bail charmèrent tour à tour l'assistance, de leur voix chaude et bien timbrée.

L'hilarant comique-troupier Jan-Jau déchaîna les rires dans la salle.

Milenko connut son triomphe habituel dans son numéro à transformations, ainsi qu'en comique-paysan.

M<sup>lle</sup> Proust tint avec maîtrise le piano d'accompagnement.

### Le Coin des Tramways

#### Première et dernière réponse à ROQUE

Oui, Roque, première et dernière réponse ! Car vois-tu, ma plume n'est pas spécialement pour répondre à toutes les âneries contenues dans tes tracts, et en particulier dans ceux qui circulent sur les voitures au moment où j'écris.

Il faut croire que les 127 dont tu te réclames ne savent guère te renseigner sur ce qui se passe au grand jour au Syndicat Confédéré des Employés et Ouvriers des Tramways et Autobus de Nantes. Il est vrai que chez vous votre action réside dans les insultes et les calomnies, peu importe la source, c'est le plus fort de votre travail révolutionnaire. Il faut bien que le permanent de la 15<sup>e</sup> Région s'occupe à quelque chose ; faute de merle on mange des grives.

Crois-tu redorer le blason des « faucillés » et « martelés » de la C. G. T. U. et du P. C. en faisant une pareille campagne parmi les E. O. des Tramways et Autobus ? Essaie ! Mais mon cher Roque,

je tiens à te prévenir que chez nous, nous ne sommes encore pas atteint de la maladie du « marteau » ; j'aurai voulu que tu te trouve mercredi soir 13 mai, lorsque ton acolyte Bertheau venait de distribuer, non il vaut mieux dire laisser tomber quelques tracts et que nos camarades s'en emparaient. Quelle bosse de rire ils ont pris en lisant ta prose ; c'était vraiment une distraction pour ceux qui attendaient patiemment le communiqué de l'Agence Havas, afin de connaître le nom du nouveau Président de la République.

Oh ! mon cher Roque, quelle bile tu déverses sur ma petite personne ; quel type je suis ! un vendu, un mouchard, un traître, un scissionniste, un diviseur, un grand manitou, là tu as dû te tromper sur ma taille, un futur chef, un... j'arrête car je perds haleine, que veux-tu, je n'ai pas ton souffle, je tire huit heures sur la voiture à m'égosiller à demander au public (vos billets, s'il vous plaît, messieurs et dames), même au camarade Roque lorsqu'il monte dans ma voiture.

Quoique mes camarades me servent une pension de 400 francs par mois pour quelques heures de travail, je suis tout de même obligé de m'abaisser à ce métier si je veux manger du pain, moi et les miens. Hein ! ce que tu ne nous dis pas, si c'est bien le Syndicat Confédéré qui me solde les 400 roubles, ou alors la salle 24, car d'après tes dires à la réunion dite d'opposition où nous avons eu l'honneur de nous rencontrer, tu nous disais qu'à la C. G. T. U. on se fiche des adhérents et des cotisants, vous faites de l'opposition pour le plaisir d'en faire et cette bonne Mère paie tout de même des militants permanents pour manger du confédéré, il faut croire que les caisses de Moscou sont bien garnies.

Ce que je suis surtout heureux d'apprendre, c'est que je vais être bientôt chef à la C<sup>o</sup>... par suite de mes bons services, au détriment de mes camarades bien entendu ! Tu me mets l'eau à la bouche, mon cher Roque, je me vois déjà la nuit, dans mes rêves, dans un beau bureau bien tapissé et calfeutré et donnant des ordres secs, eh ! attention, ça va barder !... Car j'ai tout lieu d'espérer que pour un manitou de mon envergure, la C<sup>o</sup> n'oserait pas m'offrir le poste d'un vulgaire contrôleur ou alors ce n'est pas la peine que tu te donnes autant de peine à le crier, j'en suis certain que tu en serais toi-même désillusionné.

Tu me mesures sans doute à ton aune et celle des tiens (voir Leboursier de la T. C. R. P. auquel, pour son dévouement à M. Mariage, a été attribué une pension de retraite à laquelle il n'avait pas droit et comme récompense du P. C. une belle place d'inspecteur de l'hygiène dans une petite ville de la banlieue parisienne au traitement de 25.000 frs.) Celui-là c'était un pur, il est donc tout juste qu'un vendu de ma trempe puisse en faire autant. Attendons, l'avenir nous l'apprendra.

On nous parle d'une victoire de « l'opposition » pour le commissionnement des femmes, je t'avoue que j'ai lu et relu ton paragraphe, je n'ai pas pu le comprendre, d'autres aussi et plus intelligents que moi l'ont lu et ont été aussi bêtes que moi pour le comprendre ; il est vrai que nous ne sommes pas des gens très larges d'esprit pour comprendre ton bluffage.

Mon cher Roque, j'en terminerai. Continue à déverser ta bile mais au moins change de chapitre ; pour ma part, je te le répète, je ne te répondrai pas, car ce serait trop d'honneur te faire que de répondre à de telles âneries, je le répète, car lorsque l'on est secrétaire d'un syndicat, même que l'on soit vendu, on a autre chose à s'occuper ; d'ailleurs, si

mes camarades m'y obligeaient, je serais contraint de les mettre en demeure de doubler ma rémunération mensuelle de 400 à 800 frs., qui sait même d'être permanent comme toi, afin d'être récompensé comme il convient à un traître de mon rang ; cela nous entraînerait loin, nous serions obligés d'augmenter la cotisation syndicale, car chez nous nous n'avons pas encore trouvé le moyen de garnir nos caisses autrement que par les adhérents cotisants. Il est vrai que nous ne sommes pas aussi forts que le colonel Monmousseau et les capitaines régionaux Tillon, Roque et C<sup>o</sup>.

Dans l'attente d'une nouvelle avalanche de bile en mon honneur, je passerai ce soir à la caisse toucher mes 400... balles, prix de mes traîtrises du mois écoulé. Sacré Roque ! tu es vraiment un rigolar.

P. GAUTIER,  
Secrétaire Général.

### Aux opposants révolutionnaires et mise au point

Ainsi ça allait trop bien et quoiqu'il me soit pénible de revenir sur des incidents regrettables et déjà évoqués par notre camarade Gautier, secrétaire général, permettez-moi à mon tour d'en faire une analyse concrète, non, que je veuille dramatiser outre mesure, mais il est nécessaire d'y revenir pour la bonne marche de notre organisation.

D'abord où est née cette opposition, ce fut en août 1929 lors de notre grève, ensuite à l'élaboration de l'échelle de traitements, jusqu'ici il n'y aurait eu qu'un demi-mal, car naguère, moi aussi, je fus un opposant du temps de Lambert, mais je n'ai jamais eu besoin de recourir aux bons offices de la maison d'à-côté et à aucun prix je n'aurais voulu une scission syndicale, celle de 1920 m'a suffi, tandis que vous c'est autre chose, vous voulez démolir notre organisation qui gênait vos noirs desseins.

Que voulez-vous nous ne sommes pas d'accords sur la gestion syndicale, vous voulez subordonner l'économique à la politique, notre thèse est différente, puisque nous sommes respectueux de la Charte d'Amiens et quoique vous disiez ou fassiez que nous ferons respecter. Je sais la critique est facile, mais l'art est plus difficile.

Maintenant dans vos attaques, vous prenez principalement à partie les camarades qui allèrent en Commission tripartite ; qu'ont-ils donc fait ces trois pauvres malheureux pour soulever tant de sarcasmes ; quoi ! l'adoption de l'échelle de salaires n'était pas de votre goût, mais alors il ne faut s'en prendre qu'à vous-mêmes et ceci dit, nous allons nous expliquer franchement.

Lors du dépôt de notre cahier de revendications, nous partions sur la base de 50 francs pour tous, c'est le mandat que vous nous aviez donné et sur ce point nous sommes d'accords ; quand au bout de 2 h 1/2 de discussions interminables, notre Direction sortit un projet d'échelle de salaires, a priori pouvions-nous refuser ? cela aurait été maladroite de notre part, quoique l'intention de la compagnie était bien de nous faire avaler cette coulèuvre, seulement notre réponse fut que nous allions en référer à nos camarades au cours d'une Assemblée extraordinaire, ce que nous fîmes d'ailleurs et bien d'autres à notre place vous auraient mis devant le fait accompli.

Est-ce notre faute à nous si cette échelle fut adoptée par la majorité pour-

tant nombreuse de l'assemblée, peu vous importait la solution, échelle ou parité de salaires, ne venez pas dire aussi qu'il y eût pression de part et d'autre, cela est du chantage, la preuve de ce que j'avance, c'est que des jeunes comme vous ne sont pas mécontents de l'échelle et ne venez pas nous dire que vous avez été sacrifiés.

Certes, nous prévoyions qu'il y aurait eu du mécontentement, mais pas au point de vouloir saboter notre organisation, en cela vous avez échoué piteusement dans votre œuvre néfaste et votre geste me fait penser à la montagne qui accouche d'une souris !

Il était nécessaire que cette mise au point fût faite. Votre opposition grandira, dites-vous, allons donc ! je pense le contraire, et surtout par les moyens que vous employez qui ne sont faits que de divisions. Quand vous parlez d'unité, vous me faites hausser les épaules, car nous disons que nous la voulons et la désirons plus que vous, elle se fera soyez-en convaincus, mais pas par la démagogie, les insultes et le mensonge qui sont vos qualités premières. Aussi, à bon entendeur, salut !

J. GRÉZY.

P.-S. - Ces jours derniers j'ai appris par un camarade du roulement, qu'un membre du bureau et moi nous étions inscrits sur la liste d'opposition, pas mal, la trouvaille, cela devient dramatique comique, bande de fumistes, va !

### N'oubliez pas cette date

C'est le 6 JUIN prochain, à 21 heures, Salle Normand-Lesage, 41, Boulevard National, Doulon, qu'aura lieu le **Vin d'Honneur** à nos vieux camarades retraités et médaillés, ayant été syndiqués ; il sera remis un objet-souvenir à nos deux militants, Jallais et Chenet.

Le prix est fixé à 8 francs ; on pourra se procurer des cartes chez les commerçants suivants : Café **Ferrand, Morhonnère, Café Boutin, Gare de Doulon, Café de Toulouse, Place du Commerce**, auprès des camarades Travers, Ravache, Taillon, Gautier, Lahaie, Grézy et Brillault.

LE COMITÉ.

### LISTE DES MAGASINS

accordant des réductions au personnel

#### CONFECTIONS, CHEMISERIE LINGERIE, TISSUS, NOUVEAUTÉS

- A la Belle Fermière, rue Jean-Jacques-Rousseau ..... 10 %
- Aux Deux Passages, rue de l'Ecluse..... 10 %
- Maison Garnaud, 6, q. Flesselles 10 %
- Au Progrès, Maison Demy, 4, rue Louis-Blanc..... 5 %
- Le Pêchive, 3, rue d'Orléans... 10 %
- G. Ganuchaud, rue de la Paix 5 %
- Au Petit Paris, place Royale... 5 %

#### MERCERIE

- Rousseau, 17, rue des Vieilles-Douves..... 5 %
- Lemanceau, Ameublement, place du Bouffay (et à l'abonnement)..... 5 %
- Au Rat Goutteux, Ameublement général, rue de la Barillerie... 5 %

#### CHAPELLERIE

- Mercier, 8, place du Pilon... 10 %
- Tournié, 39, rue de Verdun... 10 %
- Bouillé, rue de la Fosse..... 5 %

#### CHAUSSURES

- Petit-Poucet, rue de la Paix... 10 %
- J. Briand, 4, rue de la Fosse... 10 %
- Tessier, rue de Feltre..... 10 %
- Perrouin, rue de Feltre..... 5 %
- Aux Enfants Nantais, place du Change..... 5 %
- M<sup>o</sup> Sauvé (Pont-du-Cens terminus) chaussures pour hommes au plus bas prix garanties tout cuir..... 5 %

#### HORLOGERIE-BIJOUTERIE

- A la Montre d'Or, Debuysère, rue Contrescarpe..... 10 %
- Pavin-Pissot, r. de la Barillerie 10 %

#### ÉLECTRICITÉ

- Maurice Gard, rue de l'Arche-Sèche..... 5 %

#### CHIRURGIENS - DENTISTES

- Charles Lemé, 110, rue de Coulmiers..... 10 %
- M<sup>r</sup> et M<sup>o</sup> Péarson, 2, rue de Rennes..... 10 %

### Romance dédiée à nos "U"

Air : La Paimpolaise

I

Il existe dans les Tramways de Nantes Un syndicat qui est magnifique, Vu le nombre de ses adhérents.

Aussi il faut voir les critiques Surtout dirigées Contre l'ami Gautier.

Depuis quelque temps les unitaires Ne cherchent qu'à nous diviser Mais ils ont beau essayé de faire Ils ne pourront jamais y arriver

II

Mais voilà, l'opposition Toujours à la recherche d'âneries, A voulu faire une réunion Où je vous prie de croire qu'on a bien ri. Sur les 123

Une dizaine étaient là Car les autres sont imaginaires Et n'existent en réalité Que dans les têtes révolutionnaires, Voilà toute la vérité,

III

A ces chers amis les "U" Vous leur avez donné une leçon En les sortant votre pied au c...

A la dernière réunion. Ils peuvent gueuler partout Leurs préceptes de Moscou, Tandis que nous qui sommes les plus forts, Crions tous en vrais syndiqués : Vive la Fédération des Transports Et vive notre vieille C. G. T.

Un fervent syndiqué.

Ouvriers de toutes professions, syndiqués et non syndiqués, donnez votre adhésion à la SOCIÉTÉ de SECOURS MUTUELS **LA CONFIANCE**

Pour tous renseignements, s'adresser à la Bourse du Travail, salle 19, au 2<sup>e</sup> étage



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

VIENT DE PARAITRE :

Texte complet de la loi du 5 avril 1928  
sur les Assurances Sociales  
modifiée par les lois du 5 avril 1929  
et du 30 avril 1930

Édition du Ministère du Travail  
et de la Prévoyance Sociale

Une brochure : 1 fr. 50

En vente à la Bourse du Travail, salle n° 15

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Adhérez à la  
**Caisse "Le Travail"**

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont  
comptés pour 10 numéros  
par an

Café de la Réunion

**J. CLÉRO**

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

**A. LEROUX**

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.

Prix sans Concurrence R.C. Nantes 4.819 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand

NANTES

Au Rendez-vous

des Ouvriers et Employés des Tramways

CAFÉ TERMINUS

**A. FERRAND**

Place de la Morhonnaire - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX

**Maison ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

**NANTES**

Électricité - Fournitures pour installations  
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R.C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

**J. GUILLOUX**, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN  
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

A LOUER

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

**CAFÉ DE TOULOUSE**

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

**E. BOUCHERIE**

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

**TRAVAILLEURS SYNDIQUES**

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

**LA SOLIDARITÉ**

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés . . . . .	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	673.502 Francs
Sociétaires . . . . .	88.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire

AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

**IMPRIMERIE OUVRIÈRE**

Rues Pitre-Chevallier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS